

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'EURE

COMITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'EURE

Évreux, le 7 octobre 2021

Délibération du CHSCT de l'Eure en faveur du désamiantage du site de Louviers.

Considérant la politique volontariste du MEF sur la question de l'amiante qui propose d'aller au-delà des préconisations légales et de se saisir de toute opportunité pour réaliser des opérations de désamiantage,

Considérant l'alerte faite photo à l'appui au président du CHSCT sur l'état de dégradation des dalles de sol sur le site de Louviers,

Considérant le rapport de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail en date du 03 août 2021,

Le CHSCT de l'Eure délibère par la présente et demande le désamiantage du site de Louviers dans les meilleurs délais conformément à la réglementation et aux préconisations de l'ISST.